



## COURS RÉGIONAL DE DROIT INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE

### **Division de la codification du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies**

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

### **Addis-Abeba, Éthiopie (Commission économique pour l'Afrique)**

**11 février – 8 mars 2019**

#### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Les cours régionaux de droit international des Nations Unies sont conduits dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international. Le Programme d'assistance des Nations Unies a été établi par l'Assemblée générale par sa résolution 2099 (XX) du 20 décembre 1965 aux fins de contribuer à mieux faire connaître le droit international en tant que moyen de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir les relations amicales et la coopération entre les États.

Les cours régionaux sont organisés par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies. Le cours régional de droit international pour l'Afrique est organisé en coopération avec la République fédérale démocratique d'Éthiopie, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et l'Union africaine.

#### **OBJECTIFS**

Les cours régionaux proposent une formation de haute qualité dispensée par des universitaires et des praticiens éminents de différentes régions et systèmes juridiques sur une large gamme de sujets fondamentaux du droit international, ainsi que sur certains sujets spécifiques présentant un intérêt particulier pour les pays d'une région donnée. En outre, le caractère interactif de la formation permet aux participants de partager leurs expériences respectives et d'échanger leurs vues, en vue de promouvoir une meilleure compréhension des questions juridiques dans la région et de favoriser la coopération.

Les cours régionaux visent essentiellement à permettre à des professionnels qualifiés en droit international, notamment des fonctionnaires nationaux et des enseignants en droit international provenant de pays en développement et de pays à économie émergente, de parfaire leur connaissance du droit international et des activités juridiques des Nations Unies ainsi que des entités qui y sont associées.

#### **PROGRAMME DE COURS**

Les cours régionaux consistent en un ensemble de séminaires dispensés par des universitaires et des praticiens réputés en droit international, provenant de diverses régions et systèmes juridiques. Le programme de cours

comprendra des séminaires sur les sujets fondamentaux suivants ainsi que d'autres sujets d'intérêt particulier pour la région : *Introduction au droit international, droit des traités, droit de la responsabilité internationale, droit des organisations internationales, droit diplomatique et consulaire, paix et sécurité internationales, règlement pacifique des différends internationaux, droit et institutions de l'Union africaine, droit international des droits de l'homme, droit de la mer, droit international humanitaire, droit international pénal, droit international de l'environnement, droit international du commerce et droit international des investissements.*

### MÉTHODOLOGIE ET DOCUMENTATION

Les cours régionaux se déroulent sous la forme de séminaires interactifs et de débats, afin de permettre un échange de vues approfondi. Une documentation détaillée sera fournie aux participants au commencement du cours. Un certificat sera décerné aux participants qui auront suivi l'ensemble du cours régional.

### PARTICIPATION/QUALIFICATIONS DES CANDIDATS

Pour être pris en considération pour les cours régionaux, les candidats doivent avoir suivi une formation juridique et avoir une expérience professionnelle en droit international. Les candidats doivent également maîtriser la langue dans laquelle le cours est dispensé (le français en 2019). Les candidats sélectionnés sont tenus de soumettre un certificat médical et de s'engager à suivre l'intégralité du cours. Ce cours régional peut accueillir jusqu'à 30 participants.

Ce cours régional est ouvert aux candidats des États membres du groupe des États d'Afrique aux Nations Unies.

### PROCÉDURE DE SÉLECTION

Lors de la sélection des participants aux cours régionaux, une attention particulière est accordée aux qualifications des candidats, à la portée de leurs obligations professionnelles, à l'intérêt de cette formation pour leur activité professionnelle, ainsi qu'à la nécessité d'assurer une représentation des genres équitables. **Les candidatures féminines sont vivement encouragées.** Une attention particulière sera également portée aux candidats qui sont déjà présents dans la ville hôte du cours régional (Addis-Abeba).

### LIEU ET LANGUE DU COURS

Le cours régional se tiendra à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba, du 11 février au 8 mars 2019. Il sera dispensé en français. La maîtrise du français à l'oral et à l'écrit est requise. Les candidats dont la langue maternelle ou d'enseignement n'est pas le français doivent attester de leurs aptitudes dans cette langue et fournir une attestation de compétence linguistique valable.

### DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET LOGEMENT

Pour les participants qui bénéficieront d'une bourse, celle-ci couvrira les frais de voyage, le logement, les repas, l'assurance maladie, et l'ensemble du matériel de formation. Les titulaires d'une bourse recevront également une indemnité modique couvrant leurs autres frais de séjour, conformément aux politiques et procédures régissant l'administration des bourses des Nations Unies.

Il y aura également un nombre limité de places pour des participants autofinancés. À l'exception du matériel de formation et des déjeuners les jours de cours qui sont offerts à tous les participants, les participants autofinancés supporteront tous les coûts associés à leur participation au cours régional (par exemple, frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance, assurance maladie).

### DATE-LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 22 octobre 2018

Les formulaires de candidature incomplets ou reçus après la date-limite de dépôt des candidatures ne seront pas pris en compte. **L'Organisation des Nations Unies ne perçoit de frais à aucun stade du dépôt ou traitement de la candidature et ne demande aucune information bancaire.**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

De plus amples informations, ainsi que le formulaire de candidature, sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.un.org/law/rcil/>.